



## Une autre vie s'invente ici

Membre des réseaux  
Réserve de biosphère  
(Unesco)  
European & Global  
Geoparks (Unesco)  
Charte européenne  
du tourisme durable  
(Europarc)

### Délibération **2021 CS 61** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES LOISIRS ET SPORTS DE NATURE DE LA DESTINATION LUBERON LURE – DEMANDE DE FINANCEMENT**

L'an deux mille vingt-et-un et le 30 septembre 2021 à 14h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 20 septembre 2021, se sont réunis à la Salle Yves Montand de Cadenet.

- Le quorum était atteint avec 77 votants :
- 56 membres titulaires présents ;
- 8 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 13 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Monique CHABAUD, Dominique PALOMBO, Béatrice VINCENT, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Véronique MILESI, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Adeline LE BARON, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Valérie BARDISA, Amélie JEAN, Yolande PRIMO, Michèle MALIVEL, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Cécile DESIRE, Sylvia STEINLE, Viviane DARGER, Jacqueline BOUYAC, Solange PONCHON, Bénédicte AUZANOT, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER, Marion MAGNAN, Catherine SERRA

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSÉ, Sébastien TROUSSE, Jean-Luc MIOLA, Philippe ANGELETTI, Serge VANNEYRE, Jacques MACHEFER, Grégory CLOP, Bernard LABBAYE, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Jean-Pierre GERAULT, Antoine SCARDAMAGLIA, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, Didier CHAMPOURLIER, Patrice VARAIRE, Luc MILLE, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Richard RUZET, Roland GIRAUD, Georges BOTELLA, Jean AILLAUD, Jean-Claude OBER, Frédéric SACCO, Pierre FISCHER, Christian CHIAPPELLA

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Suzanne BOUCHET à Madame Elisabeth AMMOROS

Laurie SARDELLA à Madame Marion MAGNAN

Elisabeth JACQUES à Madame Marion MAGNAN

##### **Monsieur**

Pascal RAGOT à Madame Charlotte CARBONNEL

Bernard BRIFFAULT à Madame Valérie PEISSON

Sylvain D'APUZZO à Monsieur Jean-Luc MIOLA

Georges FAUCOUNEAU à Madame Valérie PEISSON

Sergio ILOVAISKY CANO à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME

Philippe DAUMAS à Monsieur Roland GIRAUD

Christophe MADROLLE à Madame Jacqueline BOUYAC

Nicolas ISNARD à Monsieur Jean AILLAUD  
Cyril JUGLARET à Madame Solange PONCHON  
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER

**Etaient excusés :**

**Madame** Hélène BLEUZEN, Laurence DE LUZE,  
**Monsieur** Grigori Germain, Alessandro POZZO, Olivier LAUBRON, Emmanuel LUTHRINGER, Michel DALMASSO,  
Michel GASQUET, François DUPOUX,

**Etaient également présents, sans voix délibératives :**

**Mesdames** Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Monique PAQUIN,  
**Messieurs** Jean-Philippe RIVET,

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif C.2.1 ;  
Vu la convention cadre Région PACA-ETAT-Parc du Luberon de juin 2017 ;  
Vu la délibération du Conseil Syndical du Parc naturel régional du Luberon du 8 avril 2021 autorisant la candidature Espace Valléen Luberon Lure pour la période 2021-2027 par la réactualisation de la stratégie 2015-2020 et l'élaboration d'un programme d'actions ;  
Vu l'avis favorable des membres du comité de pilotage Espace Valléen Luberon-Lure du 31 mai 2021 ;  
Vu le dépôt de candidature Espace Valléen 2021-2027 du 9 juin 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le plan de financement de l'opération « Stratégie de développement des loisirs et sports de nature de la destination Luberon Lure » portée par le Parc naturel régional du Luberon comme les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté

Dépenses	€ TTC
ETUDE (prestation)	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>
Recettes	€ TTC
FNADT-CIMA (40%)	12 000
BANQUES DES TERRITOIRES (40%)	12 000
Participation Parc (20%) - Ingénierie	6 000
<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>

- **MANDATER** la Présidente pour solliciter les partenaires financiers conformément au plan de financement ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 084-258402346-20210930-2021CS61-DE

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Dominique SANTI".

Dominique SANTI